

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS 2021

disponible sur www.nouvelle-aquitaine.fr
envoyer à : formation-aractnaq@anact.fr

INTITULÉ DE LA FORMATION :

CHOIX DES DATES :

PRIX* (net de taxes) :

ENTREPRISE

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

RESPONSABLE FORMATION OU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

PARTICIPANT

Mme M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Entreprise :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

OPCO / Organisme paritaire collecteur (nom, adresse) :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente mentionnées au verso

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'ensemble du réseau Anact-Aract.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à a.edely@anact.fr

Date :
Cachet et signature obligatoire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription validé par la signature de la convention de formation

ORGANISATION DES FORMATIONS

Tous les éléments relatifs aux objectifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, ainsi que le contenu complet du programme seront adressés lors de la confirmation d'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation à l'initiative du client doit être communiquée par écrit à moins de 10 jours francs avant le début de l'action. L'information quant à l'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires devra aussi être faite par écrit. L'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du travail. À défaut, le client sera redevable de la moitié du coût de la formation non suivie. En cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de stage, le client reste redevable de la totalité du coût de la formation non suivie.

L'Aract se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation dans des circonstances indépendantes de sa volonté et en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

PRIX ET MODE DE RÈGLEMENT

L'Aract est exonérée de TVA, en vertu de l'article 261-4 du code général des impôts. La journée de formation est facturée 480 euros net de taxes par stagiaire. Toute personne inscrite à Pôle Emploi, sur présentation d'un justificatif de moins d'1 mois, et finançant à titre personnel sa formation, peut bénéficier d'un demi-tarif pour le coût pédagogique de la formation.

ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, l'Aract transmet par mail :

- > une lettre de confirmation au responsable formation et au stagiaire
- > une lettre de convocation au stagiaire avec une copie au responsable de formation

À l'issue de la formation : une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire, et une attestation de présence est envoyée à l'établissement financeur.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR AGRÉÉ - OPCA

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas avant le 1^{er} jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

N° de déclaration d'activité : 75 33 115 13 33

SIRET : 824 401 640 000 19